

DEPARTEMENT DU JURA

**Mairie de
Bois d'Amont
39220**



PROCES-VERBAL du

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 juillet 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

***L'an DEUX MIL VINGT SIX LE VINGT JUILLET à
18h30,***

***le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle
de réunion en lieu et place du lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame Lydia CRETIN, Maire,***

Date de la convocation

22/07/2026

Présent-e-s : Mme Juliette ARBEZ ; M. Loïc BOISSON ; M. Mathieu CAMESCASSE ; Mme Lydia CRETIN ;
Mme Martine CRETIN ; Mme Marie-Laure CRETIN-MAITENAZ ; Mme Gisèle COLIN ; Mme Sandrine
DROUAILLET ; Mme Marie-Caroline GODIN ; M. Éric JEANNEAUX ; Mme Marie-Eve LAMY-CHAPPUIS ;
M. Mickaël LANAUD ; M. Philippe RENVOISE ; M. Martial SORDELET ; Mme Edith GOLAY ; M. Medhi
VANDEL ; M. Edouard PROST ; Mme Laure LACROIX ; M. Ronan AUTRET.

Excusé-e-s :

Absent-e-s :

Secrétaire de séance : Mme Sandrine DROUAILLET.

Approbation du PV de la séance du 15 juin 2026

Mme Lydia CRETIN informe au conseil qu'il n'était pas possible de transmettre le procès-verbal du dernier conseil dans un délai suffisant pour permettre aux élus de l'examiner et de l'approuver. L'approbation de ce dernier sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Question 1 : Facturation des ventes de bois - ONF

Rapporteuse : Mme Lydia CRETIN

Considérant que la commune de Bois d'Amont est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts,

Considérant que la commune demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la commune souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Article 1 :

La commune donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du conseil municipal, jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du conseil municipal.

Article 3 :

Le conseil municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

C'est un service gratuit qu'il convient de valider par délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Question 2 : Convention accompagnement scolaire 2026-2028

Cette convention a pour objet de fixer les modalités d'organisation et de financement de l'accompagnement des élèves de maternelle dans les transports scolaires.

Concrètement, la commune assure le recrutement et la rémunération des accompagnateurs chargés de la sécurité et de l'encadrement des enfants à bord des cars. En retour, la Région s'engage à financer à hauteur de 50 % les dépenses ainsi engagées, tout en assurant la formation obligatoire de ces agents.

Cette convention est conclue pour une durée de deux ans, à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 août 2028.

Je vous invite donc à bien vouloir m'autoriser à la signer

Pas de remarque sur cette question. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

- Informations des rapporteurs et rapporteuses des commissions

Commission Enfance

Le dernier conseil d'école s'est tenu récemment.

Les prévisions font état de 184 élèves pour la prochaine rentrée scolaire, avec plusieurs classes à double niveau.

Commission Associations

Le rangement des chaises et des tables dans le local associatif fonctionne de manière satisfaisante.

Un luthier s'est manifesté afin de proposer des cours. Il sera présent lors de la fête de Bois-d'Amont afin de présenter son activité.

Aucun problème particulier n'est à signaler concernant les dernières manifestations organisées sur la commune.

Une habitante souhaite également proposer des cours de pastel à destination des enfants et sollicite la mise à disposition d'un local. Une réflexion est engagée afin d'étudier la possibilité d'organiser cette activité en lien avec l'ALSH.

Concernant ces nouvelles activités, il est rappelé que le secteur ado constitue un service proposé aux familles dans le cadre des activités de l'ALSH. Il convient toutefois de veiller à son équilibre financier.

À ce titre, il est précisé que le fonctionnement global de l'ALSH représente un déficit d'environ 91 000 € pour l'année 2025.

Par ailleurs, les besoins ont fortement évolué au cours des dernières années. La fréquentation de la restauration scolaire le midi est passée d'environ 70 enfants en début de mandat dernier à parfois 130 enfants aujourd'hui.

Un important travail d'optimisation a été engagé afin de mieux maîtriser les coûts, même si ce service demeure structurellement déficitaire pour la commune.

Les tarifs facturés aux familles sont déjà largement modulés en fonction de leurs revenus.

Enfin, les difficultés de recrutement persistent et demeurent un sujet de vigilance.

SICTOM

Une matinée d'échanges s'est tenue à Saint-Claude afin de présenter les services du SICTOM et le travail réalisé avec les collectivités.

Le constat partagé est que les performances du tri sélectif semblent aujourd'hui atteindre un plafond. Les campagnes de communication permettent difficilement de sensibiliser davantage les habitants qui ne trient pas ou trient encore insuffisamment.

La mise en place des nouveaux points d'apport volontaire (moloks) a toutefois permis une légère amélioration.

Le développement du compostage constituera également un axe de travail prochainement.

Commission Urbanisme

L'activité s'est quelque peu ralentie.

Plusieurs permis de construire sont actuellement en cours d'instruction, sans point particulier à signaler.

De nombreuses demandes de bornage continuent en revanche d'être déposées.

COPIL – Reconversion école Vandiel

Le comité de pilotage s'est réuni afin de poursuivre le travail engagé à la suite des visites du site.

Les échanges ont permis de revenir sur les éléments du programme et sur l'affectation des différents espaces.

Il est acté de privilégier des commerces participant à l'attractivité du centre-bourg, en favorisant des commerces de proximité plutôt que des activités générant peu d'animation, comme par exemple une agence immobilière.

Il est également décidé :

- De reprendre contact avec les porteurs de projets déjà identifiés ;
- De lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'identifier d'autres porteurs de projets potentiels ;

- D'intégrer la parcelle concernée dans le coût global de l'opération ;
- De maintenir le projet de plateau médical et de reprendre contact avec les professionnels de santé ;
- De confirmer le projet de relais d'assistantes maternelles ;
- De valider un programme de logements comprenant principalement des T2, complété par un T3 afin de favoriser l'accueil de familles en lien avec les besoins de l'école.

Plusieurs points restent à préciser, notamment les modalités de chauffage.

Une répartition des missions a été effectuée entre les membres du comité de pilotage.

Concernant les logements, il est demandé de revoir les hypothèses de loyers afin d'établir des recettes prévisionnelles réalistes.

Dès la rentrée, un travail sera engagé sur le plan de financement, en sollicitant les différents cofinanceurs ainsi que les établissements bancaires.

Le compte rendu du comité de pilotage sera transmis aux membres, accompagné d'une répartition des différentes missions sur la base du volontariat.

L'objectif est de lancer l'appel à manifestation d'intérêt avant la fin de l'année, puis d'engager la consultation pour la maîtrise d'œuvre, avec une équipe complète, idéalement d'ici novembre.

Aucune date n'est encore fixée pour la prochaine réunion du comité de pilotage.

Parc naturel régional

Une réunion s'est tenue à Prémanon afin de procéder à l'installation du bureau.

La répartition des différentes fonctions a été réalisée sans changement notable.

Les informations relatives à cette réunion ont été relayées dans la revue de presse.

Convention entre la commune et le FCHJ

Il est précisé que cette convention servira également de modèle pour celles qui seront conclues avec la Pétanque et le Ski Club.

M. Mathieu CAMESCASSE relève plusieurs observations :

- Incohérence entre la durée d'un an de la convention et la tenue d'une réunion annuelle de suivi ;
- Nécessité de préciser que les dégradations causées par d'autres associations utilisatrices des locaux relèvent de leur propre responsabilité et non de celle du Football Club ;
- Remplacer la formule « en bon père de famille » par une rédaction juridiquement adaptée ;

- Revoir les dispositions relatives au gel hivernal, notamment au regard des travaux programmés sur les deux stades.

La convention modifiée sera transmise aux élus avant le prochain conseil municipal.

Concernant le suivi des consommations, il est proposé :

- D'inscrire ce point dans la convention ;
- De réaliser un relevé des compteurs en période hivernale afin de permettre un suivi annuel ;
- D'installer un sous-compteur au niveau des vestiaires du Football Club.

Un devis est actuellement en cours pour cette installation.

Il conviendra également de préciser les modalités selon lesquelles des modifications pourront être apportées lors des renouvellements tacites de la convention.

Demande de M. Richard CRETIN relative au déclassement d'un chemin communal

D'autres solutions étant actuellement à l'étude, ce dossier sera examiné en commission.

Son examen est reporté à une prochaine séance du conseil municipal.

Suivi des décisions prises par délégation

Mme le Maire présente les décisions prises par délégation, notamment les dépenses, les recettes ainsi que les arrêtés municipaux.

Il est ensuite demandé aux élus de poursuivre les échanges à huis clos afin d'aborder plusieurs points nécessitant une certaine confidentialité.

La séance est levée à 19h30

Le Maire, Mme Lydia CRETIN



La secrétaire de séance, Mme Sandrine DROUAILLET